



Convoqué par huissier en algérie alors que le domicile conjugal

Par **lilloo**, le **25/05/2008** à **10:01**

bonjour

mon épouse algérienne a quitté le domicile conjugal 12 jours après son arrivée en france. elle est restée en france jusqu'à ce qu'elle se retrouve en situation irrégulière. elle a fini par repartir en algérie au bout de 2 mois et demi car la famille chez qui elle squattait a eu peur des sanctions liées aux mariages frauduleux, car j'ai averti le procureur de nantes et fait une main courante le lendemain de son départ.

cela fait 5 mois qu'elle est retournée en algérie et je viens d'apprendre que par voie d'huissier son avocat a fait parvenir une convocation adressée à mon nom au domicile de mes grands parents en algérie alors que je n'y est jamais vécu. cette convocation stipule une requête pour réintégration du domicile familial et 5000 dinard par mois pour elle. l'audience a lieu 2 jours après la remise de la convocation que ma tante a signé. je précise que je touche une allocation adultes handicapé

j'ai eu la nouvelle par téléphone mais je n'ai pas encore ce document .il est en arabe et après traduction ma tante me le communiquera.

ma femme qui connaît bien l'adresse du domicile conjugal a volontairement envoyé cette convocation de cette façon pour que je ne puisse être présent à cette audience.

est ce que ce jugement sera valable en france et que dois je faire car en deux jours impossible d'être présent.

je suis en train de devenir fou avec cette histoire.

si je dois prendre un avocat en france ou en algérie.

merci

Par **maitre Achour**, le **26/01/2009** à **14:36**

bonsoir
avez vous régler votre probleme
je veux en savoir plus
je suis avocate en algérie